

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Feuilleton du *Courrier du Canada*
QUEBEC, 20 Decembre 1878—No 233

L'île Mystérieuse

TROISIEME PARTIE.

"Le Secret de L'île."

Par JULES VERNE.

[SUITE.]

Il avait été bien convenu que la construction du navire serait très-activement poussée, et Cyrus Smith y donna plus que jamais son temps et ses soins. On ne savait ce que réservait l'avenir. Or, c'était une garantie pour les colons d'avoir à leur disposition un bâtiment solide, pouvant tenir la mer même par un gros temps, et assez grand pour tenter, au besoin, une traversée de quelque durée. Si, le bâtiment achevé, les colons ne se décidaient pas à quitter encore l'île Lincoln et à gagner, soit un archipel polynésien du Pacifique, soit les côtes de la Nouvelle-Zélande, du moins devaient-ils se rendre au plus tôt à l'île Tabor, afin d'y déposer la notice relative à Ayerton. C'était une indispensable précaution à prendre pour le cas où le yacht écossais disparaîtrait dans ces mers, et il ne fallait rien négliger à cet égard.

Les travaux furent donc repris. Cyrus Smith, Pencroff et Ayerton, aidés de Nab, de Gédéon Spilett et d'Harbert, toutes les fois que quelque autre besogne pressante ne les réclamait pas, travaillèrent sans relâche. Il était nécessaire que le nouveau bâtiment fût prêt dans cinq mois, c'est-à-dire pour le commencement de mars, si l'on voulait rendre visite à l'île Tabor avant que les coups de vent d'équinoxe eussent rendu cette traversée impraticable. Aussi les charpentiers ne perdirent-ils pas un moment. Du reste, ils n'avaient pas à se préoccuper de fabriquer un gréement, car celui du *Speedy* avait été sauvé en entier. C'était donc, avant tout, la coque du navire qu'il fallait achever.

La fin de l'année 1868 s'écoula au milieu de ces importants travaux, presque à l'exclusion de tous autres. Au bout de deux mois et demi, les couples avaient été mis en place, et les premiers bordages étaient ajustés. On pouvait déjà juger que les plans donnés par Cyrus Smith étaient excellents, et que le navire se comporterait bien à la mer. Pencroff apportait à ce travail une activité dévorante et ne se gênait pas de grommeler, quand l'un ou l'autre abandonnait la hache du charpentier pour le fusil du chasseur. Il fallait bien, cependant, entretenir les réserves de Granite-house, en vue du prochain hiver. Mais n'importe. Le brave marin n'était pas content lorsque les ouvriers manquaient au chantier. Dans ces occasions-là, et en bougonnant, il faisait—par colère—l'ouvrage de six hommes.

Toute cette saison d'été fut mauvaise. Pendant quelques jours, les chaleurs étaient accablantes, et l'atmosphère, saturée d'électricité, ne se déchargeait ensuite que par de violents orages qui troublaient profondément les couches d'air. Il était rare que des roulements lointains du tonnerre ne se fissent pas entendre. C'était comme un murmure sourd, mais permanent, tel qu'il se produit dans les régions équatoriales du globe.

Le 1er janvier 1869 fut même signalé par un orage d'une violence extrême, et la foudre tomba plusieurs fois sur l'île. De gros arbres furent atteints par le fluide et brisés, entre autres un de ces énormes micocouliers qui ombrageaient la basse-cour à l'extrémité sud du lac. Ce météore avait-il une relation quelconque avec les phénomènes qui s'accomplissaient dans les entrailles de la terre ? Une sorte de connexité s'établissait-elle entre les troubles de l'air et les troubles des portions intérieures du globe ? Cyrus Smith fut porté à le croire, car le développement de ces orages fut marqué par une recrudescence des symptômes volcaniques.

Ce fut le 3 janvier que Harbert, étant monté dès l'aube au plateau de Grande-Vue pour seller l'un des

onaggas, aperçut un énorme panache qui se déroulait à la cime du volcan. Harbert prévint aussitôt les colons, qui vinrent de suite observer le sommet du mont Franklin.

"Eh ! s'écria Pencroff, ce ne sont pas des vapeurs, cette fois ! Il me semble que le géant ne se contente plus de respirer, mais qu'il fume !"

Cette image, employée par le marin, traduisait justement la modification qui s'était opérée à la bouche du volcan. Depuis trois mois déjà, le cratère émettait des vapeurs plus ou moins intenses, mais qui ne provenaient encore que d'une ébullition intérieure des matières minérales. Cette fois, aux vapeurs venant de succéder une fumée épaisse, s'élevant sous la forme d'une colonne grisâtre, large de plus de trois cents pieds à sa base, et qui s'épanouissait comme un immense champignon à une hauteur de sept à huit cents pieds au-dessus de la cime du mont.

"Le feu est dans la cheminée, dit Gédéon Spilett.

—Et nous ne pourrions pas l'éteindre ! répondit Harbert.

—On devrait bien ramoner les volcans, fit observer Nab, qui sembla parler le plus sérieusement du monde.

—Bon, Nab, s'écria Pencroff. Est-ce toi qui te chargerai de ce ramonage-là ?

Et Pencroff poussa un gros éclat de rire.

Cyrus Smith observait avec attention l'épaisse fumée projetée par le mont Franklin, et il prêtait même l'oreille comme s'il eût voulu surprendre quelque grondement éloigné. Puis, revenant vers ses compagnons, dont il s'était écarté quelque peu :

"En effet, mes amis, une importante modification s'est produite, il ne faut pas se le dissimuler. Les matières volcaniques ne sont plus seulement à l'état d'ébullition, elles ont pris feu, et, très-certainement, nous sommes menacés d'une éruption prochaine !

—Eh bien, monsieur Smith, on la verra, l'éruption, s'écria Pencroff, et on l'applaudira si elle est réussie ! Je ne pense pas qu'il y ait là de quoi nous préoccuper !

—Non, Pencroff, répondit Cyrus Smith, car l'ancienne route des laves est toujours ouverte, et, grâce à sa disposition, le cratère les a jusqu'ici épanchées vers le nord. Et cependant,

—Et cependant, puisqu'il n'y a aucun avantage à retirer d'une éruption, mieux vaudrait que celle-ci n'eût pas lieu, dit le reporter.

—Qui sait ? répondit le marin. Il y a peut-être dans ce volcan quelque utile et précieuse matière qu'il verra complaisamment, et dont nous ferons bon usage !"

(à suivre.)

Chambre des Députés.

Séance du 16 novembre

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

(Suite et fin.)

M. Allain-Targé. — Abritez-vous derrière le nom des morts, vous n'empêchez pas la vérité de se reproduire. (Applaudissements à gauche.)

Je ne sais pas ce que M. Thiers dirait s'il était là, mais je sais que l'on a annoncé que le camp de Conlie était désarmé, alors que les Prussiens en étaient à cinq lieues. (Applaudissements à gauche. — Bruit à droite.)

Je reviens à mon sujet. M. de Mun a les sympathies du clergé et je l'en félicite. Il se donne comme le défenseur de la religion ; c'est son droit, quoique, dans l'arrondissement de Pontivy, il ait compromis, tout ce qu'il défend la religion. (Applaudissements à gauche.)

Beaucoup de témoins nous ont dit que, dans cet arrondissement, tout le monde était d'accord jusqu'au jour où a surgi la candidature de M. de Mun. Le plus grand mal, suivant eux, a été précisément la création des cercles catholiques qui ont divisé les familles. (Applaudissements à gauche.)

A Saint-Nicodème, dans une réunion électorale où se trouvaient 25 à 30 prêtres, un paysan s'est écrié : "Pourquoi M. de Mun vient-il défendre la religion ici où elle n'est pas attaquée ? Dans une cérémonie récente, tous les hommes ont communiqué. Pourquoi M. de Mun ne va-t-il pas défendre la religion dans Seine-et-Marne ?" (Rires et applaudissements à gauche.)

C'est un noble rôle que celui de défenseur de la religion, mais il ne faut pas en faire un instrument électo-

ral. (Applaudissements à gauche) Le clergé était très aimé à Pontivy, il le sera toujours, à condition que l'on ne fasse pas trop de lui. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

On a imposé un clergé une œuvre pour laquelle il n'est pas fait. Je ne parle pas de la lettre de l'évêque de Vannes, invitant son clergé à prendre parti contre "le faux conservateur", le bonapartiste, mais, croyez-vous que ce soit le droit des prêtres de faire des sermons électoraux dans les églises, et de tourmenter les consciences timorées ?

Il est facile de nous dire : vous voulez détruire la religion. Non, nous ne voulons pas détruire la religion. Je sais qu'il y a des âmes tendres et pieuses que l'on contriste quand on attaque la religion ; mais je sais aussi que ces consciences, on peut les détourner de la voie droite, en faveur des intérêts ultramontains ou royalistes. (Applaudissements à gauche.)

Sous aucun gouvernement, pas même sous la Restauration, on n'a permis aux ministres du culte de faire un tel abus de la chaire ; et cela s'est fait dans toutes les communes de l'arrondissement de Pontivy. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Les recteurs (et ce sont de grosses situations que celles des recteurs) ont exalté, passionné de jeunes vicaires, à qui on donnait à lire de pauvres journaux indignes de vous, monsieur de Mun, indignes de moi, indignes de tous les gens éclairés. Ils croyaient faire leur salut en multipliant les promesses et les menaces.

Et le jour de l'élection, ils ont dirigé de véritables bandes d'agents, auxquels on donnait de l'argent, et que l'on faisait boire, car il y a eu à Pontivy un abus du cabaret qu'il est nécessaire de flétrir. (Applaudissements à gauche.)

J'ajoute que rien n'est plus triste que de voir les prêtres mêlés à de tels scandales. Et ils y ont été mêlés. Les électeurs étaient tenus sous la surveillance étroite des agents de M. de Mun.

M. de Bandry-d'Asson. — Ce sont vos agents qui ont fait cela. (Rires.)

M. Allain-Targé. — Non, monsieur, car le candidat républicain n'avait, dans chaque commune, qu'un distributeur, qui a souvent été expulsé par le vicaire ou par le maire. (Bruits divers.)

On a parlé des cercles catholiques : on les retrouve partout à Pontivy. Ils organisent le service électoral des cabarets. (Applaudissements à gauche.)

Aussi qu'est-il arrivé ? On a bu, on s'est battu. Il y en a qui sont restés pour morts.

Cette élection a été tumultueuse, désordonnée, et c'est avec un grand chagrin qu'on a vu des prêtres et des membres des cercles catholiques mêlés à ces désordres.

M. le comte de Mun me reproche de n'avoir pas parlé du chiffre de sa majorité. Je n'en ai pas parlé parce qu'on ne peut calculer le nombre de voix que les agissements de l'administration, du clergé, de la magistrature, des grands propriétaires ont fait gagner à M. de Mun. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Il s'agit de faire un acte de justice. On avait dit aux populations du Morbihan : "Si vous ne votez pas pour les candidats du gouvernement, on fera des dissolutions successives jusqu'à ce que la volonté du Maréchal ait triomphé."

Plus tard, quand la commission d'enquête a été nommée, on a dit aux électeurs qu'ils ne devaient pas comparaître devant les délégués de la Chambre.

Les citoyens bretons ont eu le courage de venir déposer devant nous. Ils nous ont dit de quelles persécutions ils avaient été l'objet. Nous n'avons pas le droit de les abandonner aujourd'hui. (Applaudissements à gauche. — L'orateur, de retour à son banc, reçoit les félicitations de ses collègues.)

M. le comte Albert de Mun. — Messieurs, je n'ai que quelques mots à dire ; je ne veux pas retarder par une réplique inutile l'issue d'un débat dont les conclusions sont sans doute arrêtées dans l'esprit de la majorité. M. le rapporteur vient de reproduire ici les accusations qu'on a dirigées contre les électeurs de Pontivy depuis trois ans et auxquelles il a été cent fois apporté des réponses dont on ne veut même plus tenir compte ; je ne les renouvelerai pas.

Il a voulu insinuer, au nom de la Chambre, une flétrissure au clergé breton ! Cette flétrissure sera effacée par les unanimes protestations d'une population qui n'est pas, comme il le croit, sur le point de se désaffectionner de ses prêtres et qui se serrera

autour d'eux d'autant plus qu'ils sont plus attaqués ! Quant aux flétris, ils porteront la flétrissure comme un titre d'honneur. (Très bien ! à droite.)

M. le rapporteur a répété ses accusations contre les cercles catholiques, sans en apporter aucune preuve particulièrement en ce qui regarde celui de Pontivy, qu'il représente comme un foyer de propagande électorale ; j'oppose de nouveau à ces accusations les plus formelles dénégations.

Je borne ici ma réponse ; j'ai dit tout à l'heure tout ce que j'avais à dire. Je descends de la tribune, comme tout à l'heure je vais sortir de la Chambre, sans courber la tête sous votre arrêt, sûr de mon droit et certain de trouver dans la conscience publique la justice que je ne puis plus vous demander. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. Robert Mitchell. — Au nom de plusieurs de mes amis et au mien, je viens relever les accusations dirigées contre le suffrage universel, contre la souveraineté nationale, par M. le comte de Mun. (Applaudissements à gauche.)

Le suffrage universel, M. le comte de Mun, est notre sauvegarde à tous. Il nous protégera, nous et vous.

Il est plus inflexible que le droit divin (mouvements divers à droite) ; il juge sainement alors même que ces décisions paraissent le résultat des excitations les plus volentes.

Quand vous attaquez la révolution ce n'est pas la gauche seule que vous attaquez, c'est encore tout le parti qui siège à droite et auquel j'appartiens. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs à droite.)

La république et nous nous avons la même origine si nous n'avons pas un but commun, et cette origine, je vous jure que si vous l'attaquez nous saurons la défendre.

Vous avez dit que les invalidations déconsidéraient le suffrage universel, et vous, vous voulez le décapiter. (Rires à gauche.)

Vous allez aller à Pontivy demander le renouvellement de votre mandat à nos amis que vous avez blessés et à ce suffrage universel que vous avez renié.

M. Le Provost de Launay fils. — Vous n'avez pas mandat de parler en notre nom.

M. Robert Mitchell. — Je parle au nom de plusieurs de mes amis.

M. Lenglé. — Oui, oui, et je suis de ceux-là.

M. de La Rochefoucauld-Bisaccia. — Que M. Mitchell passe à gauche.

M. Robert Mitchell. — Oui, le jour où vous attaquez le suffrage universel je passerai à gauche.

Nous allons voter la validation des pouvoirs de M. de Mun, parce qu'en ce moment nous ne sommes pas juges de ses opinions, mais juges d'une élection. Nous la voterons par respect pour le suffrage universel, que M. de Mun a attaqué.

M. le comte Albert de Mun. — Je demande la parole.

M. le président. — Vous avez la parole.

M. le comte Albert de Mun. — Messieurs, j'ai à remercier l'honorable orateur qui descend de la tribune de deux choses : d'abord de la courtoisie avec laquelle il a dit qu'il voterait pour la validation de mon élection malgré la divergence de nos opinions, puis de ce qu'il est venu, à son tour, consacrer ici des distinctions que j'avais cru moi-même nécessaire d'établir.

M. Talandier. — Vos amis ont voté hier pour M. Oscar de Vallée !

M. le comte Albert de Mun. — Je le remercie d'avoir tenu à confirmer la différence fondamentale qui sépare les gouvernements issus de la Révolution, unis, comme il l'a dit, par cette commune origine, et celui qui, au contraire, s'appuie sur la contre-Révolution :

Il me permettra une seule observation : lorsque, parlant du droit national, il a voulu prétendre pour son parti à l'honneur de le représenter, il s'est trompé gravement ; le droit national de la France est dans sa tradition séculaire ; il n'est pas, il ne peut pas être ailleurs. (Rumeurs en sens divers.)

M. Robert Mitchell me permettra encore de lui dire que je n'aurai pas besoin, quand je retournerai à Pontivy, de faire, pour y gagner des voix, les démarches qu'il suppose ; j'y trouverai tout le monde prêt à me soutenir, je ne doute pas que ses amis eux-mêmes, plutôt que de s'associer à l'invalidation qu'on va proposer contre moi, ne sachent, comme lui, se réunir aux miens pour me renvoyer bientôt à la Chambre ! (Très-bien sur plusieurs bancs à droite.)

M. le vicomte de Bézillac. — Certain-

nement, vous reviendrez !

M. le président. — Le septième bureau propose de valider l'élection de M. de Mun. La commission d'enquête propose l'invalidation. Je mets aux voix les conclusions du septième bureau.

A la majorité de 344 voix contre 175, les conclusions du bureau tendant à la validation ne sont pas adoptées.

L'élection est invalidée. La séance est levée à six heures quinze minutes.

Un journal socialiste, le *MIRABEAU*, qui poursuit, sous les auspices du fameux tribun de la Révolution française, l'application logique des immortels principes de 89, contient, ce matin, une CAUSERIE POPULAIRE dont voici le premier paragraphe :

"Une simple supposition :

"Si, sous le règne de la régence de Louis XIV, pendant une insurrection où la reine et son fils fuyaient épouvantés, si le peuple vainqueur eût tranché la tête de la reine et celle de son lieutenant, il y aurait eu 77 ans de paix et de liberté, au lieu de 77 ans de carnage, de servitude et de misère. Ce scélérat a égorgé deux millions d'hommes sous son règne ; si on l'eût immolé jeune, Louis XV, Louis XVI, Louis XVIII, Charles X n'auraient pas vu le jour. En tuant ce bambin on tuait la tyrannie et le brigandage des prêtres et de la CANAILLE D'EN HAUT. On devançait la révolution de 1789 de 141 ans. Alors nous n'aurions pas eu la révocation de l'édit de Nantes, ni les dragonnades des Cévennes, ni l'exil d'un million de citoyens, pas de guerre étrangère, ni guerre civile, ni invasion, ni restauration, ni terreur blanche. Que de sang, que de larmes, que d'or d'épargnés avec un homme de moins !

"Eh bien, TOUS LES ROIS traînent derrière eux pareille perspective de crimes et de misères."

Permis aux libéraux de voir dans cette cynique apologie du régime, dans ce véritable appel au meurtre des Rois, l'exercice d'un droit naturel, imprescriptible et inaliénable.

Nous ne sommes pas de cet avis : nous croyons que le législateur devrait punir ces crimes de la plume et qu'en leur laissant l'impunité, il manque à ses devoirs.

Tout le numéro du *MIRABEAU* est d'ailleurs plein de cette littérature incendiaire et criminelle.

Il pêche sous le nom de RESTITUTION le pillage des biens du clergé et la liquidation sociale des propriétés détenues par "la canaille d'en haut."

Plus loin nous trouvons des aphorismes dans le genre de ceux-ci :

"Pourquoi troubler le jugement du peuple, pourquoi nier dans LOUVEAU la légitimité de la vengeance sur UN PERSONNAGE QUI PÈSE DE TOUT SON DESPOTISME SUR LA NATION ?

"Alibaud AVAIT DONC RAISON de vouloir tuer Louis-Philippe, puisque son peuple l'a chassé.

"ORSINI AVAIT DONC RAISON de vouloir tuer Napoléon III, puisqu'en le laissant vivre il a humilié, ruiné et livré la France aux Allemands."

Nous plaignons les incurables optimistes que cette infame propagande ne réussit pas à éclairer.

Qu'on ne l'oublie pas : la presse démagogique se répand à des milliers et des milliers d'exemplaires, dans les populations qui ne lisent ce cela, à qui l'on a désappris le chemin de l'église et qui se sont habituées à voir dans le catéchisme et dans le Décalogue un recueil de niaiseries.

Voilà donc du pétrole intellectuel, répandu à foison sur des âmes horriblement tentées de révolte et d'envie et dont la moindre étincelle peut enflammer les passions destructrices !

Et c'est à l'heure où se multiplient de pareilles excitations, dit le BIEN PUBLIC, que nos libéraux feignent de s'alarmer des progrès de "l'ultramontanisme" et forcent le roi Léopold II à proclamer qu'il y a urgence à séculariser l'enseignement public et à chasser le prêtre de l'école !...

L'auteur de la *Crise de l'Eglise* a prétendu exercer sur les membres du Sacré-Collège une influence au profit du libéralisme. Pareille tentative eut lieu en 1829, lors de l'élection de Pie VIII, non pas sous le couvert de l'anonyme, mais d'une manière ostensible et officielle. Voici ce que disait, le 8 juin 1835, M. Isambert, à la Chambre des députés :

"J'arrive, messieurs, au pontificat qui a suivi celui de Pie VIII. J'invoque ici la correspondance diplo-

matique. M. le ministre des affaires étrangères pourra trouver dans ses archives des explications qu'il pourra vous donner plus tard, s'il le juge convenable. A cette époque, en 1829, la France était représentée à Rome par M. de Chateaubriand. Pendant le conclave, car c'est une erreur de croire que, pendant la réunion des cardinaux, l'enceinte dans laquelle ils sont enfermés soit interdite aux ambassadeurs, M. de Chateaubriand fut introduit auprès des cardinaux seize jours après la fermeture du conclave ; il fit une allocution très-libérale, dans laquelle il exprimait le vœu que les cardinaux assemblés donnassent à la catholicité un Pontife à esprit progressif, connaissant les besoins du présent et qui, dans sa sagesse, préparât pour l'avenir toutes les voies de conciliation possibles.

Quiconque a lu la récente publication de M. l'abbé Jules Morel, *Apologetique pontificale*, et notamment les pages qu'il a consacré à la réfutation de la *Crise de l'Eglise*, se convaincra, par les citations alléguées, que l'auteur plaide devant le conclave de 1878 la même thèse que l'ambassadeur français en 1829. Ce trait d'union entre nos catholiques libéraux et le ministre Martignac, sous la Restauration, ne surprendra personne. Voici, d'après M. Isambert, la réponse que fit Pie VIII aux recommandations de M. Chateaubriand :

"Il est notoire, et l'histoire écrite par le publiciste des affaires étrangères (M. Lesur, *Annuaire historique*, 1829, p. 444), l'écrivain qui est le mieux informé des affaires diplomatiques, le déclare, il est notoire que les cardinaux français qui étaient à Rome, un de ceux pour lesquels on nous demande aujourd'hui un supplément de traitement, ont voté contre les vues de l'ambassadeur français ; ils ont voté pour le partisan de l'Autriche, car le nouveau Pape s'empressa de prendre le cardinal Albani pour secrétaire d'Etat, et immédiatement il publia la fameuse Encyclique, précurseur de la révolution de juillet, qui attaqua la Charte française, la tolérance religieuse, la liberté de la presse, les sociétés bibliques et même le mariage civil."

Nous savons aussi comment Léon XIII a répondu aux conseils imperitieux de l'auteur anonyme, d'abord par son encyclique, ensuite par une mise à l'index.

Comme le fameux Isambert n'est pas une autorité irrécusable, nos lecteurs ne seront pas fâchés de savoir quel a été réellement le langage de Pie VIII. L'encyclique *Traditum* est du 24 mai 1829. Le Pape condamne de nouveau les sociétés bibliques, les sociétés secrètes, le débordement des mauvaises doctrines, le système mortel de l'indifférentisme ; il recommande aux évêques de veiller à la sécurité et à l'indissolubilité du mariage, lequel doit être régi par la loi divine, et non pas seulement par la loi humaine ; il termine en conjurant les princes de prêter à l'Eglise affligée leur concours et leur appui ; mais, en fait, ni la charte française, ni la tolérance religieuse, ni la liberté de la presse, ni le mariage civil ne sont mentionnés, quoiqu'il soit vrai de dire que l'indifférentisme, que la diffusion des mauvaises doctrines et les atteintes portées à la sainteté du mariage étaient favorisés par la charte et la législation française, et que, en faisant appel à l'autorité des princes, le Pape leur signalait en même temps les plaies qui rongeaient la société et la nécessité d'y pourvoir.

DE L'EMPLOI DE L'ORGE COMME NOURRI-
TURE DES BESTIAUX.—L'orge donnée en vert aux bestiaux les rafraîchit et les purge, mais il faut ne la leur donner que 24 heures après qu'elle a été coupée et très modérément ; car dans le cas contraire elle occasionne la fourbure aux chevaux, la sympanite ou enflure du ventre aux vaches et aux moutons.

L'orge donnée en grain passe pour moins échauffante et pour plus nourrissante que l'avoine pour les chevaux qu'on en nourrit ; toutefois, sous notre climat, l'usage de l'avoine est universellement préféré. Tannée et encore mieux moulue et fermentée, l'orge augmente considérablement le lait des vaches, engraisse les vaches monses, les boufs, les cochons et les volailles avec grande rapidité et leur donne une graisse de la meilleure nature.

La conservation de l'orge dans les greniers demande seulement qu'on la remue fréquemment pendant les premiers mois, pour favoriser sa dessiccation, qui est lente. Il y a risque de la perdre par la moisissure lorsqu'on la renferme trop tôt dans des sacs ou des coffres ; malgré ces précautions, ce grain est celui qui perd le plus à être gardé.

(Moniteur de l'Agriculture.)

CANADA. QUEBEC, 20 DECEMBRE 1878.

Institut Canadien.

Hier soir, à l'Institut Canadien, a eu lieu la distribution des prix pour le concours d'éloquence.

Le sujet du concours était l'Eloge de l'Agriculture et moyens d'en favoriser le développement.

Les deux concurrents heureux sont A. Barnard, Directeur du Journal d'Agriculture de la province de Québec, qui a obtenu le premier prix, une bourse de \$75, et l'abbé Provancher, rédacteur du Naturaliste, qui a obtenu le second prix, une bourse de \$25.

C'est M. J. C. Fiset, protonotaire, de Québec, qui a été le généreux donateur des prix. Il a mérité par son encouragement pour les lettres et l'étude la reconnaissance de ses compatriotes.

La séance donnée à l'Institut Canadien n'a eu rien de remarquable comme solennité. Tout a été fait avec une modestie, disons mieux, une froideur par trop sévère.

Le Rapporteur, M. Hubert Larue, a fait l'éloge ou l'appréciation des travaux des lauréats. Si la première partie de son rapport était digne de sa réputation comme écrivain ou lecteur public, nous regrettons que la dernière partie n'ait pas été à la hauteur de sa renommée et du concours qu'il avait mission d'apprécier.

Heureusement que M. A. Lesage, l'un des juges du concours, est venu, après M. Larue, reprendre cette partie. Sa diction élégante a fait oublier le ton saccadé, cassant, et parfois désobligeant de M. le Rapporteur.

Peut-être que M. le Rapporteur a-t-il voulu s'effacer, ou déplaire à l'auditoire, pour lui faire mieux goûter et apprécier les charmes, la diction gracieuse et l'éloquence du discours de M. A. Barnard ? Car, l'auditoire écoutait, avec une satisfaction marquée, toute citation, tout extrait que M. Larue donnait de ce discours, et paraissait impatient et distrait, en entendant les leçons du "secrétaire-trésorier aux conseillers municipaux et aux membres de la société d'agriculture."

Nous croyons que M. Larue a fait parler trop longtemps son secrétaire-trésorier.

D'un autre côté, M. Larue n'a certainement pas rendu justice à M. l'abbé Provancher, en ne citant qu'un petit extrait de son travail. Il aurait dû faire à ce lauréat le compliment de plusieurs citations afin que le public put l'apprécier.

M. Louis Bilodeau, grand agriculteur, a pris la parole, après Messieurs les Rapporteurs, pour exprimer le regret de voir absents de cette séance les principaux personnages de la ville.

"Il s'attendait, dit-il, voir la salle remplie des citoyens les plus élevés dans le monde politique et religieux, pour applaudir aux lauréats, surtout dans une occasion où il s'agissait d'une question si importante pour notre pays, celle du développement de l'agriculture."

M. le Président a distribué silencieusement les prix, que les lauréats ont reçus tout humblement.

Quelques mots de félicitations de la part de M. le Président n'auraient pas été déplacés.

Le public s'attendait à quelques remarques, à quelques appréciations fines et spirituelles, comme M. le Président sait en faire. C'est à peine si l'auditoire a su que la cérémonie était terminée, tant la séance a été levée avec précipitation.

Echo des débats du parlement fédéral sur le coup-d'état de l'hon. M. Letellier de St. Just.

Extrait des discours de l'hon. M. Langevin, l'hon. M. Baby, l'hon. M. J. H. Pope, M. McDougall et l'hon. M. Mitchell.

tant qu'il se tient dans les bornes de la constitution; mais s'il viole la constitution, c'est au gouvernement fédéral à prendre la chose en main et de la décréter d'accusation.

Le lieutenant-gouverneur peut être démis par le gouverneur-général en conseil.

C'est un acte qui ne peut être commis sans qu'il soit censuré et puni; il est contraire à la constitution britannique; c'est une violation de la constitution de la province de Québec, de ses droits, de ses privilèges et de ses libertés.

M. Letellier doit être condamné pour avoir essayé de substituer à la loi ou plutôt de faire une loi pour lui-même.

M. Letellier n'avait pas le droit de faire ce qu'il a fait. Il a même reconnu que la constitution ne lui donnait pas ce droit.

M. Letellier a oublié tout cela et son nom ne passera pas à la postérité comme un nom vénéré, mais il y passera, à propos de ce grand événement, comme celui d'un traître à sa race, traître à nos libertés, traître à notre bien aimé pays.

L'hon. St. Baby. Je prétends que M. Letellier ayant été nommé par le gouvernement, ce dernier est responsable de ses actes.

Nous avons le droit de censurer le lieutenant-gouverneur et de le démettre.

Où, il nous faut proclamer emphatiquement que l'acte commis par M. Letellier est anti-patriotique et inconstitutionnel et qu'il couvrira son nom d'ignominie, politiquement parlant.

L'hon. M. J. H. Pope. Je considère que cette question est d'une importance extrême et qu'elle eût justifié une motion plus sévère.

No. pères ont combattu pour les droits qui sont aujourd'hui en péril; et va-t-on dire que, dans la province de Québec, les grands principes que nous ont légués nos pères vont être oubliés et abandonnés ?

Des le moment qu'est venu à la connaissance de l'honorable premier ministre cet acte malicieux, inconstitutionnel, manquant de sagesse et de justice, il eût pu remédier au mal.

L'honorable monsieur aurait dû rendre aux ex-ministres la place d'où les avait chassés un acte injuste, inconstitutionnel et tyrannique.

Si la chose continue on pourra s'attendre à des troubles et à la rébellion. La majorité ne peut être écrasée par un tyran ou un pouvoir qui n'a pas la loi pour force.

M. McDougall. Si, de nos jours, le souverain anglais commettait un acte comme celui dont M. Letellier s'est rendu coupable, il disparaîtrait de la scène.

Les lieutenants-gouverneurs sont strictement sous le contrôle de ce gouvernement; il y a plus, ce gouvernement est responsable de leur conduite.

Cet attentat aux droits et aux libertés de toute une province ne saurait passer ici sans censure et condamnation.

M. O'Connell. L'acte du Lieutenant-Gouverneur de Québec a ébranlé jusque dans leur fondement nos institutions, et a jeté la consternation d'un bout à l'autre du pays.

Si pareille chose s'était passée dans l'Ontario, il y aurait eu des assemblées d'indignation d'un bout de la province à l'autre. Situés comme nous dans le voisinage immédiat d'une grande et puissante république, nous avons raison de craindre que l'acte du lieutenant-gouverneur Letellier, ne crée à l'égard de nos institutions un manque de respect qui se change en admiration pour les institutions américaines et tende à renverser notre constitution.

Non seulement il met le gouvernement responsable en péril, mais il nous fait manquer d'égard envers notre noble reine. Il est à craindre que la conduite arbitraire et tyrannique de M. Letellier ne fasse tomber la couronne de discrédit, non seulement ici, mais encore dans tout l'empire.

C'est pourquoi si nous voulons rester fidèles à la grande Bretagne, fidèles à notre pays, il nous faut répudier et condamner cet acte indigne du Lieutenant-Gouverneur de Québec.

Cet acte suffit pour justifier la mise du lieutenant-gouverneur en accusation comme traître à sa reine et à son pays.

M. O'Connell. Si la conduite de Luc-fer était tolérée notre pays retournerait aux jours de l'influence despotique et du gouvernement irresponsable.

rier ! ni M. Laflamme—pauvre Laflamme ! qui aurait écrit cette anecdote. Pour eux, M. MacKenzie est non-seulement un fétiche, c'est le plus beau jour de leur vie. Il fallait un tel chef pour s'accoupler de tels valets. Joseph Prudhomme, navigant sur un volcan, n'était pas plus dans son élément qu'eux tenant en main l'administration des affaires publiques.

Cependant, que les grâces d'Ontario choisissent M. Blake pour chef, nos grands hommes bas canadiens y donneraient des deux mains, simple habitude de servilité, et je parie que pas un d'entre eux n'osera proposer M. Holton. Avec les rouges, ce serait une anomalie que le Bas-Canada représenté par un homme.

Oh ! Diogène, prête leur ta lanterne !

Ottawa est à peine remis des fêtes qui ont signalé l'arrivée du Gouverneur-Général et de sa royale épouse, que la mort de la princesse Alice vient de plonger dans le deuil. Que de bals avortés ! Que de toilettes manquées ! Que de familles se seraient glorieusement ruinées, qui vont, hélas ! éviter la saisie de leurs meubles !

La semaine dernière, douze du courant mois, l'association conservatrice des ouvriers a présenté au Dr. Tupper une adresse accompagnée de son portrait—un magnifique portrait—et une adresse également à Sir John A. MacDonald. La démonstration s'est faite dans la salle de l'Opéra.

Il y avait au moins 2,000 personnes présentes. Le succès de la fête a été complet. Sir John a été étincelant d'esprit. Le Dr. Tupper n'a pas été moins heureux dans sa réponse.

Restait la partie française du programme. M. Tassé y a fait justice dans une éloquente improvisation. Il a aussi prononcé un discours en anglais que le Citizen reproduit in extenso.

La population canadienne de la capitale est fière de son jeune représentant.

Pour les lectrices de la Minerve : Quand la princesse Louise va à la promenade—la Princesse et le Marquis affectionnent la promenade à pieds—elle et les dames de sa suite portent à la main.....une canne.

Véritable contagion qu'une fantaisie de princesse. Tous nos grandes dames veulent à présent avoir une canne.

Le bambou est à la hausse, et les marchands de bois se sont en train de faire fortune.

Ottawa, 17 décembre 1878.

On nous écrit de Whitehall, N. Y. "Le Rév. M. H. N. St. Onge, ex-missionnaire d'Orégon et actuellement de Glen's Falls, a été samedi, la victime d'un pénible accident. Au moment où il s'embarquait à Whitehall il fut frappé par le dernier char du convoi et précipité sur la voie.

Grâce à sa force musculaire et à l'aide que lui donna le Rév. M. Adam qui se trouvait à ses côtés il se retira de sa dangereuse position assez tôt pour n'être pas broyé par les chars qui reculaient.

Au milieu de ses efforts il fut pourtant frappé par le marche pied du char et roula deux fois sur lui-même. Quoiqu'il ait échappé d'une manière incompréhensible à une mort affreuse, il a souffert deux contusions extérieures légères et la rupture de deux côtes.

Quelques minutes après l'accident le Rév. M. Adam se procura un habile médecin, prit une voiture, transporta le blessé au presbytère où il reçut les soins pressés du Dr. Holcomb et de Mme. Adam en promenade chez son fils.

Les nombreux amis du Rév. M. St. Onge apprendront avec peine l'accident dont il vient d'être victime, et cependant il est en voie de guérison.

Ottawa, 18 Décembre 1878.

Son Excellence le Gouverneur-Général a reçu du Très-Honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies, la dépêche télégraphique qui suit; Londres, 17 décembre 1878.

"La cour portera le deuil de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Darmstadt, depuis le 18 décembre 1878, jusqu'au 10 janvier 1879.

"Le deuil général sera continué durant trois semaines après le 15 du courant."

En conséquence du présent avis, il n'y aura point de réceptions à l'Hôtel du Gouvernement d'ici après le 10 janvier 1879, et le Gouverneur-Général, comme dans le cas du deuil de feu Prince-Epoux, invite chacun à se joindre au deuil général.

Par ordre, F. DE WINTON, Major A. R. Sec. du Gouverneur-Général. Hôtel du Gouvernement } 17 déc. 1878.

Don précieux.

du beau pays de nos ancêtres, a pour nous plus de prix encore.

Ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts. — Direction des Sciences et des Lettres. — Exposition Universelle de 1878.

Paris, le 17 novembre 1878. Monsieur le Ministre, L'Ecole nationale des Arts Décoratifs, à Paris, dirigée par M. Louvriev de Layollais, a exposé au Champ de Mars un certain nombre de figures en terre cuite, destinées à servir de modèles dans les Ecoles Professionnelles.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous offrir, de la part de M. le Directeur de l'Ecole, ces spécimens du travail des élèves français.

Toutes les terres cuites seront tenues à votre disposition ou à celle de la personne que vous voudrez bien déléguer pour les retirer, dans les salles consacrées à l'Exposition du Ministère, au Champ de Mars.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance des sentiments de haute considération. Avec lesquels j'ai l'honneur d'être de Votre Excellence, Le très dévoué Serviteur, Le Directeur de l'Exposition du Ministère.

BN DE WATTEIRE. Monsieur Joly, Premier Ministre de la Province de Québec, à Québec. (Canada.)

Dernières Dépêches. Longueil, 16 2hs p. m.—Le vapeur Longueil vient de partir pour ses quartiers d'hiver.

Londres, 19—Les obsèques de la Princesse Alice ont eu lieu à Darmstadt. Il y a eu des cérémonies religieuses dans toutes les églises d'Angleterre en mémoire de ce triste événement et dans les principales villes on a tiré des coups de canon de minute en minute en signe de deuil.

La Princesse Alice était chérie par la population de Darmstadt et sa mort si inattendue inspire de vifs regrets.

La population de Darmstadt est de 44,000 âmes et plus d'un tiers de ses habitants se sont rendus aujourd'hui dans les environs du palais où a eu lieu le service funèbre.

Les façades des édifices publics et d'un grand nombre de résidences étaient tendues de draperies noires; les magasins étaient fermés et la ville toute entière était plongée dans un deuil profond.

Genève, 10.—Le tunnel du mont St. Gothard est presque complété. Le percement est effectué sur une longueur de 11,650; il ne reste plus à percer que 2,260 mètres.

Londres, 19 déc.—Lord Beaconsfield a reçu aujourd'hui une députation qui lui a présenté un témoignage d'estime des résidents anglais de Californie. Lord Beaconsfield a dit que ce témoignage des résidents anglais d'un grand pays comme les Etats-Unis lui était tout particulièrement agréable.

Le comte Beaconsfield croit que le traité de Berlin va tendre à pacifier l'Europe et qu'quoiqu'il puisse s'en trouver qui désirent le voir rompu ce n'est pas là l'intention des puissances signataires, qui sont résolues à voir le traité exécuté. Toutes les conditions, grâce auxquelles on a obtenu Chypre, afin de permettre au sultan de régénérer la plus importante partie de ses possessions, ont été remplies.

Un télégramme daté de Galatz aujourd'hui rapporte que le steamer Byzantine parti de Marseille pour Constantinople, a coulé à la suite d'une collision. Les nouvelles reçues sont quelque peu obscures mais indiquent que 150 personnes se sont noyées.

Presque tous les articles de l'exposition de Paris qui doivent être renvoyés aux Etats-Unis ont été apportés au Havre. Ils seront mis à bord de la Constitution qui partira vers le premier janvier.

Le rapport que 150 personnes ont péri dans la collision du Byzantine est confirmé. 17 personnes ont été sauvées.

NECROLOGIE. Le deux du présent mois de décembre mourait à la Rivière-Onelle, à l'âge de soixante-treize ans et six mois, Médard Boucher Ecr. J. P., l'un des plus respectables citoyens de la localité. Il était fils de feu le Lieutenant Colonel P. X. Boucher décédé au même lieu, en dix-huit cent soixante-six, à l'âge patriarcal de quatre-vingt-quatorze ans.

Type parfait de l'ancien canadien dont il avait conservé toutes les bonnes et nobles traditions il était franc, loyal, intègre, charitable et hospitalier. Par son travail intelligent et persévérant, joint à une économie sage et bien entendue, il était parvenu à se créer une honorable indépendance. Il aimait et appréciait l'éducation et avait su en procurer les bienfaits à sa famille.

Sa vie comme sa mort a été celle du chrétien humble, fervent et résigné. Il laisse un fils, Adélaïde Boucher Ecr. Notaire, et plusieurs filles dont une, en religion Sœur Ste Barbe, fait partie de la communauté des bonnes Sœurs de la Charité de Québec.

Bon père, bon époux, citoyen exemplaire, son souvenir vivra longtemps, dans la mémoire de sa famille éplorée et de ses nombreux amis.

RENAUD & CIE., 24, Rue St. Paul.

De W. R. Chisholm, M. D., de New-Bedford.

"Je me suis servi du sirop peruvien avec succès dans des cas de dyspepsie, diarrhée chronique, débilité nerveuse, névralgie, crampes, ulcères et maladies de la peau; aussi, pour la chlorose, la

leucorrhée, la chute de la matrice et les maladies des femmes en général. Comme tonique altérant, le sirop devrait être le remède préféré des personnes du clergé, des journalistes, caissiers, commis, avocats et autres qui usent leur cerveau plus que leurs muscles; y de même pour les opérateurs, imprimeurs, tailleurs, cordonniers, couturiers et tous ceux que leurs occupations obligent à habiter des salles mal ventilées et surchauffées étant exposés par là même à souffrir plus ou moins de débilité nerveuse."

En vente par les marchands en général.

Bulletin Commercial. Le montant perçu à la Douane de Québec pour la semaine finissant le 18 courant est de \$7,101.72.

MARCHÉ MONÉTAIRE. New-York, 20 décembre 1878, 2 heures P. M. Exchange Sterling, 82 Greenbacks, 98 1/2.

E. C. BARROW, Courtier, No 17, Rue Beaudé, Québec.

MARCHES DE QUÉBEC. Farine et Grains. Québec, 20 décembre 1878.

Farine.—Sup. extra, baril, 196.....\$4 80 a 6 50 Extra..... 4 50 a 4 75 Forte pour boulanger..... 4 40 a 5 00 Extra du printemps..... 4 40 a 4 50 Superfine No. 2..... 4 10 a 4 20 Fine..... 3 70 a 3 80 Farin-s-en poches, de 100 livres..... 2 20 a 2 30 " d'avoine, 200 "..... 4 50 a 4 75 " de seigle "..... 3 50 a 3 60 " Mais ou blé d'Inde blanc, par 200 livres..... 2 60 a 2 70 " Mais ou blé d'Inde jaune, par 200 livres..... 2 40 a 2 50

Grains.—Blé de sarrasin (rouge) par 60 livres..... 0 00 a 0 00 " Jerge par minot..... 0 50 a 0 60 " Pois "..... 0 85 a 0 90 " Graines de Trèfle la livre..... 0 00 a 0 15 " Fèves le minot..... 1 65 a 1 75 " Avoine 34 livres..... 0 32 a 0 33 " Son par 100 livres..... 0 65 a 0 70 " Graup par 200 livres..... 4 50 a 4 75 " Foia par 100 bottes..... 8 50 a 9 00 " Paille par 100 bottes..... 4 50 a 5 00

Bœufs, Moutons, Etc., Etc. Québec, 20 décembre 1878.

Boeuf 1ere qualité, par 100 livres.....\$ 5 00 a 6 00 " 2ème "..... 5 00 a 5 50 " 3ème "..... 5 00 a 5 00 " Mouton par livre..... 0 05 a 0 08 " Veau par livre..... 0 06 a 0 08

Lards, Jambons, Etc., Etc. Québec, 20 décembre 1878.

Lard frais par 100 livres..... 4 00 a 4 50 " frais par livre..... 0 052 a 0 06 " sale "..... 0 07 a 0 08 " Jambons frais par livre..... 0 06 a 0 10 " fumés "..... 0 08 a 0 09

Lard Mess., 200 livres..... 12 50 a 13 00 " Mince..... 11 75 a 12 00 " Prime Mess..... 10 50 a 10 50 " Engl. P. Mess..... 10 50 a 10 50 " Extra Prime..... 10 50 a 10 00 " Saindoux en sauto..... 1 85 a 1 90

Provisions, Etc., Etc. Québec, 20 décembre 1878.

Beurre frais par livre.....\$ 0 13 a 0 15 " sale "..... 0 10 a 0 12 " Patates..... 0 40 a 0 50 " Oignons par baril..... 1 50 a 2 00 " Cèlris par douzaine..... 0 20 a 0 30 " Sucre d'éclair par livre..... 0 08 a 0 09 " Pommes par baril..... 2 00 a 3 50 " Oranges par caisse..... 8 00 a 9 00 " Citrons..... 12 00 a 13 00 " Framboise, par livre..... 0 11 a 0 12 " Raisin de Malaga par livre..... 0 07 a 0 07

Volailles. Québec, 20 décembre 1878.

Canards par couple.....\$1 50 a 2 50 " Indes..... 0 90 a 1 00 " Oulets "..... 0 30 a 0 41 " Anards "..... 0 40 a 0 50 " Greniers..... 0 40 a 0 45 " Pigeons par douzaine..... 1 00 a 1 55 " Lièvre par couple..... 0 15 a 0 20

Huile et Poissons. Québec, 20 décembre 1878.

Poissons.—Séchés le quintal.....\$5 00 a \$ 5 00 Morue verte le baril..... 4 50 a 4 50 Saumon No. 1, baril de 200 livres..... 12 00 a \$12 00 Saumon N.1, la livre..... 0 07 a 0 08

Maquereau par baril..... 5 00 a 5 50 Waxed Maquereau par baril..... 6 00 a 6 00 Truite..... 8 00 a 8 00 Sardine "..... 2 00 a 2 50 " en sceaux..... 0 00 a 0 55 Anguille le cent..... 6 00 a 6 00 Huile—de baleine pale, le gallon 00 a 3 " paille "..... 45 a 50 " Morue "..... 52 a 53 " Loup-marin raffiné..... 53 a 53 " blanche pale..... 50 a 55 " paille..... 47 a 48

Marché au Cuir. Québec, 20 décembre 1878.

Cuir espagnol à semelle, n. 1, par livre.....\$0 22 a 0 24 " do n. 2..... 0 20 a 0 22 " Cuir à semelle dit Slaughter, n. 1..... 0 26 a 0 28 " Cuir à barnais..... 0 27 a 0 28 " Waxed Upper..... 0 35 a 0 40 " Vache à patente..... 0 15 a 0 16 " Vache (maille)..... 0 15 a 0 16 " Peaux de veau, lourd, par livre..... 0 65 a 0 75 " do léger..... 0 40 a 0 50 " Cuir fendus, petits..... 0 15 a 0 20 " do grands..... 0 25 a 0 20 " Peaux de mouton Russetts, par livre..... 0 30 a 0 35 " Kip anglais, par livre, en côtés..... 1 00 a 1 17 " Français do..... 0 00 a 0 05 " Patna do..... 0 00 a 0 00 " Slaughter do..... 0 00 a 0 00 " Veau français par livre..... 1 00 a 1 13

IMPORTATIONS. PAR LE GRAND TRONC. Pour le semaine finissant le 18 déc.—11 caisses, 4 ballots, 3 rouleaux de tapis à P. Garneau et Frère, 33 caisses, 4 ballots à Jos. Hamel et Frère, 1 piano à A. Lavigne, 16 demi boîtes de thé à N. Turcotte, 35 quarts de corinthe à John Ross et Cie, 26 bouquets de tabac à la Banque Nationale, 26 paquets à Vozza et Bédard, 1 caisse de verrierie à Doyler et Cie, 3 caisses à Thibaudan et Frère, 1 caisse de cigares à Russell & Cie.

RENAUD & CIE., 24, Rue St. Paul.

De W. R. Chisholm, M. D., de New-Bedford.

"Je me suis servi du sirop peruvien avec succès dans des cas de dyspepsie, diarrhée chronique, débilité nerveuse, névralgie, crampes, ulcères et maladies de la peau; aussi, pour la chlorose, la

Annonces Nouvelles.

Vente à encan.—A. J. Maxham & Cie. Grande vente de bijoux... D. Holloway Grande vente populaire.—J. E. Dery. Pianos et Orgues-Harmoniums.—A. Lavigne.

Vente par Encan

NOUS avons reçu instruction de VENDRE A L'ENCAN PUBLIC 70 actions du stock

DANS LA Cie d'Assurance de Quebec sur le Feu, LUNDI PROCHAIN, 23 du courant, A 2 HEURES P. M., comme il a été annoncé précédemment.

A. J. MAXHAM & CIE. Québec, 20 décembre 1878—2f. 650

Grande Réduction de Prix pour L'HUILE ASTRALE, A DATER D'AUJOURD'HUI.

PROFITANT de la baisse qui se fait sentir sur le marché, nous sommes capables de faire bénéficier nos pratiques et le public de l'immense réduction obtenue et qui place maintenant cette célèbre huile à la portée de toutes les bourses.

PEVERLEY & CIE., 56, RUE FABRIQUE, SEULS AGENTS. Québec, 17 décembre 1878—2m. 604

ROND A PATINER DE QUEBEC SAISON A PATINER 1878-79.

Bill-t de famille pour actionnaire... Tous ces billets sont payables d'avance.

Le rond sera ouvert de 9 A. M. à 6 P. M. tous les jours, les dimanches exceptés.

JUSQU'au nouvel avis la fanfare jouera tous les SAMEDIS SOIR et tous les MEICREDIS SOIR alternatifs de 8 à 10. Admission 10 cts ; le rond sera ouvert aux membres et aux actionnaires et leurs familles tous les JEUDIS SOIR et tous les MEICREDIS SOIR alternatifs, de 8 à 10.

Le rond sera ouvert dans une semaine environ, et le bal costumé aura lieu vers le 7 JANVIER.

E. HOLLOWAY, Sec.-Trésorier. Québec, 17 décembre 1878—10f. 645

GRANDE Vente Populaire ! SERA VENDU A L'ENCAN, JEUDI, 19 courant,

Et les jours suivants au No. 6, Rue St. Jean (EN DEDANS.)

Un assortiment complet de pelletteries de premier choix, envoyées en consignation par une des premières maisons de Montréal, et à être vendus absolument sans réserve.

Il est inutile d'énumérer les articles, il suffit de dire que jamais pareil choix de fourrures n'a encore été offert à l'enchère à Québec.

Vente tous les jours à 2 hrs. après-midi, et 7 1/2 P. M. tous les soirs.

UNE VISITE EST SOLICITEE. Les effets seront visibles JEUDI, A 9 HRS. A. M.

J. ED. DERY & CIE., E. et C. Québec, 17 décembre 1878. 646

PIANOS ! —ET— Orgues-Harmoniums.

Une consignation considérable de magnifiques "PIANOS et HARMONIUMS" vient d'être reçue chez A. LAVIGNE.

A. LAVIGNE, Editeur de musique, 25, rue St. Jean. Banque d'Épargne. Québec, 16 décembre 1878. 5

ATTENTION ! ATTENTION ! Avis aux Municipalités Scolaires, Séminaires, Collèges et Communautés Religieuses de la Province de Québec.

ON trouvera à la LIBRAIRIE DERY un assortiment complet de FOURNITURES D'ÉCOLES à des prix excessivement bas.

On y trouve aussi les LIVRES D'ÉCOLES FRANÇAIS et ANGLAIS approuvés et recommandés par le Conseil de l'Instruction Publique.

Le département des PAPIERS et CAHIERS de toutes sortes est au complet.

BOITES de MATHÉMATIQUES, BOITES de PEINTURES, CRAYONS, CAOUTCHOUCS, INSTRUMENTS et PAPIERS à DESSIN de toutes sortes.

On recommande aussi la série de CARTES GÉOGRAPHIQUES enroulées dans un cadre et se montant sur rouleaux, tout à fait nouveau et fortement recommandé par le Département de l'Instruction Publique.

Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs I. P. DERY, LIBRAIRE, 40, rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec, Québec, 17 juillet 1878. 944



CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN

Soumissions pour le terrassement, la pose des lisses, etc.

On recevra à ce Bureau des Soumissions cachetées, adressées au, et inscrites "Soumission pour le Chemin de Fer du Pacifique," jusqu'à

MIDI, MERCREDI, 1er JANVIER PROCHAIN

pour le terrassement, la pose des lisses et autres travaux requis sur les sections suivantes du Chemin de Fer du Pacifique Canadien :

1. De la partie ouest du contrat No. 26 à English River jusqu'à Haleigh, distance d'environ 50 milles.

2. De Haleigh à Eagle River, distance d'environ 65 milles.

3. De Eagle River à la partie Est du contrat No. 15 à Keewatin, distance d'environ 67 milles.

4. De Yale au Lac Kamloops, dans la Colombie Anglaise, distance d'environ 125 milles.

On peut voir les plans, spécifications, formes de soumission et autres renseignements au Bureau de l'Ingénieur-en-Chief à Ottawa.

Un feuillet des quantités requises sera prêté le jour avant le 1er Décembre, au Bureau du Département des Travaux Publics.

On ne recevra pas les soumissions qui ne seront pas faites sur des blancs et qui ne seront pas dans les conditions voulues.

La soumission générale pour la construction de toute la ligne, d'après l'Acte des Chemins de Fer de 1874, comprend les sections plus haut mentionnées ; mais on demande des soumissions séparées selon les conditions ordinaires du Département.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux-Publics, Ottawa, 13 Août 1878. Québec, 31 Octobre 1878. 613

CHEMIN DE FER —DU— PACIFIQUE.

Aux Capitalistes et aux Contracteurs

Le Gouvernement du Canada recevra des soumissions pour la construction et l'exploitation d'un Chemin de Fer de la Province d'Ontario aux bords du Pacifique, la distance étant de 2,000 environ.

Un mémoire contenant des renseignements pour ceux qui ont l'intention de faire des soumissions sera expédié sur demande adressée aux bureaux ci-dessus mentionnés.

Les rapports des ingénieurs, des cartes du pays que le chemin devra traverser, des profils de la route qui a été explorée, des devis des premiers travaux, copie de l'Acte du Parlement du Canada en vertu duquel le chemin doit être construit, une description du pays, du produit de ses mines et de ses récoltes et tous autres renseignements peuvent être obtenus en s'adressant à ce Département ou à l'Ingénieur-en-Chief aux Bureaux du Gouvernement Canadien, 31, Queen Victoria Street, E. C., à Londres.

Des soumissions cachetées, portant à l'endos "Soumission pour le Chemin de Fer du Pacifique Canadien," adressées au, et inscrites "seront reçues jusqu'au 1er DÉCEMBRE prochain."

F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 20 mai 1878. Québec, 30 octobre 1878. 609



Departement des Douanes. Ottawa, oct. 1878.

AUCUN ESCOMPTE ne sera accordé sur les ENVOIS AMÉRICAINS jusqu'à nouvel avis. JAMES JOHNSTON, Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. Québec, 20 décembre 1878. 607

JOUETS ! JOUETS !

A l'occasion de Noël et du Jour de l'An, EN VENTE CHEZ

Thomas Boivin No. 356, Rue et Faubourg St. Jean.

Il ne s'agit pas de jouets importés ; mais bien de jouets fabriqués par M. BOIVIN lui-même et qui pour cela n'en sont pas moins beaux, solides et originaux.

Vous qui aimez bien donner des étrennes à vos bambins chéris, allez voir M. BOIVIN, avant de vous adresser aux marchands.

Vous aurez à d'autant MEILLEUR MARCHÉ QUE M. BOIVIN désire abandonner ce commerce ce printemps et qu'il ne regardera à aucun sacrifice pour écouler ses étrennes.

Ne craignez pas de ne rien trouver à votre goût. Les jouets sont variés à l'infini et représentent des sujets tout nouveaux. Québec, 14 décembre 1878—2s. 644

J. & W. REID, Commercial House.

GRANDE VENTE ANNUELLE —A— Bon Marché.

ETOFFES A ROBES DE FANTAISIE

NOUS désirons attirer une attention spéciale sur notre assortiment d'ETOFFES A ROBES DE FANTAISIES que nous avons réduit comme ci-dessous dans le but d'en faciliter l'écoulement.

700 vgs. ETOFFES A ROBES DE FANTAISIES, le prix étant de 35c. à 45c. réduits à 19c.

1260 vgs. ETOFFES A ROBES DE FANTAISIES, le prix étant de 50c. à 75c. réduits à 25c.

975 vgs. ETOFFES A ROBES DE FANTAISIES, le prix étant de 80c. à \$1.50 réduits à 35c.

Les articles ci-dessus sont les marchandises les plus A BAS PRIX que nous ayons jamais offerts, et sont des plus convenables pour présents de

NOEL et du Jour de l'An.

Plusieurs cents douzaines de NUAGES vendus à sacrifice depuis 10c. à 50c. valant quatre fois le prix.

COUVERTES ANGLAISES de \$1.75 par paire. La meilleure LAINE ÉCOSSAISE pour 75c. la lb.

BEHAN BROTHERS. P. S.—Nous offrons un avantage extra pour les acheteurs au comptant dans les tapis Brussels, Tapisseries, Impérial et Écossais, les meilleurs Préparés anglais, Tapis de coco, Tapis de corde de Napier, Damas, Repps et Rideaux.

Québec, 13 décembre 1878—lan. 493

ARGENTERIES —A— Grande Réduction.

UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE ET BIEN ASSORTI d'Argenteries Anglaises et Américaines, offertes au public à BIEN BAS PRIX, et même aux prix coûtant dans certains cas afin d'effectuer une vente rapide.

V. BELANGER & CIE., RUE LA FABRIQUE. Québec, 9 décembre 1878. 640

Bon Marche POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE, POELES DE TOUTS GENRES CHEZ

JODOIN & Co., 14, RUE ST JEAN.

N'oubliez pas la maison JODOIN & CO., qui a obtenu les prix aux dernières expositions pour ses poêles doubles, de passages, poêles de chambres et de salons, poêles de cuisine de toutes dimensions pouvant brûler du charbon ou du bois.

Estives de cuisine, vaisseaux en cuivre, en fer blanc et en fonte. Pelles, bûches en fer et en acier de meilleures qualités. Nos prix sont au moins de VINGT-CINQ POUR CENT meilleur marché qu'ailleurs.

EN GROS ET EN DÉTAIL. JODOIN & CO., 14, Rue St. Jean Québec, 31 août 1878—1 an. 561

Beurre ! Beurre ! 25 TINETTES DE BEURRE DE CHOIX POUR FAMILLE.

Gingras et Langlois, No. 54, RUE DU PALAIS. Québec, 12 décembre 1878. 643

AVIS PUBLIC

JUST par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec, pour obtenir un acte d'incorporation en faveur du Séminaire de Chicoutimi.

Chicoutimi, 25 novembre 1878. DOM : Evêque de Chicoutimi. Québec, 29 novembre 1878—lan. 635

AVIS

UNE requête sera présentée à la Législature, lors de sa prochaine session, pour obtenir l'incorporation de la Société dite : "La Société Ecclésiastique Saint-Joseph. Archevêché de Québec," 20 novembre 1878.

Québec, 21 novembre 1878—lan. 628

A Vendre.

UNE TERRE de premier ordre, avec maison et toutes ses dépendances, le tout en d'excellentes conditions, mesurant 80 arpents de long sur environ 5 arpents de large, située à Borthier, bord de l'eau, comté de Montmagny. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux à M. CHARLES FAGUY, Québec, 23 novembre 1878—lan. 629

Aux Imprimeurs.

UN amateur désirerait acheter une presse d'occasion de la grandeur dite "Hemy," avec ou sans caractères d'imprimerie. S'adresser à J. D. B. Bureau du Courrier du Canada. Québec, 9 octobre 1878. 692

Commercial House. GRANDE VENTE ANNUELLE —A— Bon Marché.

ETOFFES A ROBES DE FANTAISIE

NOUS désirons attirer une attention spéciale sur notre assortiment d'ETOFFES A ROBES DE FANTAISIES que nous avons réduit comme ci-dessous dans le but d'en faciliter l'écoulement.

700 vgs. ETOFFES A ROBES DE FANTAISIES, le prix étant de 35c. à 45c. réduits à 19c.

1260 vgs. ETOFFES A ROBES DE FANTAISIES, le prix étant de 50c. à 75c. réduits à 25c.

975 vgs. ETOFFES A ROBES DE FANTAISIES, le prix étant de 80c. à \$1.50 réduits à 35c.

Les articles ci-dessus sont les marchandises les plus A BAS PRIX que nous ayons jamais offerts, et sont des plus convenables pour présents de

NOEL et du Jour de l'An.

Plusieurs cents douzaines de NUAGES vendus à sacrifice depuis 10c. à 50c. valant quatre fois le prix.

COUVERTES ANGLAISES de \$1.75 par paire. La meilleure LAINE ÉCOSSAISE pour 75c. la lb.

BEHAN BROTHERS. P. S.—Nous offrons un avantage extra pour les acheteurs au comptant dans les tapis Brussels, Tapisseries, Impérial et Écossais, les meilleurs Préparés anglais, Tapis de coco, Tapis de corde de Napier, Damas, Repps et Rideaux.

Québec, 13 décembre 1878—lan. 493

ARGENTERIES —A— Grande Réduction.

UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE ET BIEN ASSORTI d'Argenteries Anglaises et Américaines, offertes au public à BIEN BAS PRIX, et même aux prix coûtant dans certains cas afin d'effectuer une vente rapide.

V. BELANGER & CIE., RUE LA FABRIQUE. Québec, 9 décembre 1878. 640

Bon Marche POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE, POELES DE TOUTS GENRES CHEZ

JODOIN & Co., 14, RUE ST JEAN.

N'oubliez pas la maison JODOIN & CO., qui a obtenu les prix aux dernières expositions pour ses poêles doubles, de passages, poêles de chambres et de salons, poêles de cuisine de toutes dimensions pouvant brûler du charbon ou du bois.

Estives de cuisine, vaisseaux en cuivre, en fer blanc et en fonte. Pelles, bûches en fer et en acier de meilleures qualités. Nos prix sont au moins de VINGT-CINQ POUR CENT meilleur marché qu'ailleurs.

EN GROS ET EN DÉTAIL. JODOIN & CO., 14, Rue St. Jean Québec, 31 août 1878—1 an. 561

Beurre ! Beurre ! 25 TINETTES DE BEURRE DE CHOIX POUR FAMILLE.

Gingras et Langlois, No. 54, RUE DU PALAIS. Québec, 12 décembre 1878. 643

AVIS PUBLIC

JUST par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec, pour obtenir un acte d'incorporation en faveur du Séminaire de Chicoutimi.

Chicoutimi, 25 novembre 1878. DOM : Evêque de Chicoutimi. Québec, 29 novembre 1878—lan. 635

AVIS

UNE requête sera présentée à la Législature, lors de sa prochaine session, pour obtenir l'incorporation de la Société dite : "La Société Ecclésiastique Saint-Joseph. Archevêché de Québec," 20 novembre 1878.

Québec, 21 novembre 1878—lan. 628

A Vendre.

UNE TERRE de premier ordre, avec maison et toutes ses dépendances, le tout en d'excellentes conditions, mesurant 80 arpents de long sur environ 5 arpents de large, située à Borthier, bord de l'eau, comté de Montmagny. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux à M. CHARLES FAGUY, Québec, 23 novembre 1878—lan. 629

Aux Imprimeurs.

UN amateur désirerait acheter une presse d'occasion de la grandeur dite "Hemy," avec ou sans caractères d'imprimerie. S'adresser à J. D. B. Bureau du Courrier du Canada. Québec, 9 octobre 1878. 692

Lessive concentrée. 1000 LBS. LESSIVE CONCENTRÉE à l'usage des familles, pour faire le savon à la maison. 5 CTS. LA LIVRE. GINGRAS & LANGLOIS. Québec, 26 novembre 1878. 633

GRANDE VENTE DE BIJOUTERIES PAR ENCAN

SANS RESERVE CHEZ DUQUET ET CIE., ÉTANT DÉCIDÉS D'ABANDONNER LEUR ÉTABLISSEMENT DE LA HAUTE-VILLE, ILS DONNENT INSTRUCTION À

MM. MAXHAM & CIE., de vendre tout leur fond de commerce, consistant en et Messieurs, Bijoux avec diamants, Sets, Colliers, Médallions, pour Dames de toutes sortes, Objets d'art, TERRES CUITES, Bronzes, Horloges en marbre et or moulu, etc., etc., et un grand nombre d'autres objets trop considérables pour être énumérés.

VITRINES EN ARGENT, ET ACCESSOIRES DE MAGASIN seront vendus sans réserve.

La vente commencera SAMEDI, 21 Décembre à 2 h. P. M. et à 7 h P. M. ET SE CONTINUERA LES JOURS SUIVANTS JUSQU'À CE QUE LE TOUT SOIT VENDU.

A. J. MAXHAM & CIE., auront l'avantage d'avoir à vente privée aussi A BON MARCHÉ qu'à l'encan. Québec, 19 décembre 1878. 648

VOULEZ-VOUS ECONOMISER VOTRE ARGENT.

ALLEZ DONC FAIRE VOS ACHATS DE MARCHANDISES SÈCHES AU NOUVEAU MAGASIN APPELÉ

AU BON MARCHÉ !

Coin des rues Saint Jean et Collins, HAUTE-VILLE.

CE nouveau magasin mérite bien sa réputation toujours grandissante, comme étant le magasin complet de marchandises convenables à toutes les classes d'acheteurs et ces marchandises seront VENDUES AUX PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ.

Un grand lot de marchandises vendu à réduction.

Table listing various goods and their prices: Chaussettes de laine... 15 cts., Tweed tout laine... 50, Ratine et Drap à Manteaux... 55, Drap de Moscou... \$1.25 valant \$1.75, etc.

Un assortiment considérable de Plumes, Fleurs, Formes de Chapeaux, Manteaux importés, tout à la dernière mode et à un BAS PRIX sans précédent.

AU BON MARCHÉ N. GARNEAU.

Québec, 15 novembre 1878—lan. 478

Grande Loterie

Pour aider à l'achèvement de l'Hôpital des Pauvres, Vieillards et Infirmes DES SEIGNS GRIS DE MONTREAL, Sous le Patronage de Sa Grandeur Monseigneur de Montréal.

COMITÉ DE DIRECTION. W. H. HINGSTON, M. D., ALF. LAROQUE, H. JUDAH, Q. C., A. W. OGILVIE, J. W. MCGAVRAN, C. S. ROBER, R. BELLEMBRE, N. VALOIS, R. J. DEVISS, REV. M. BONISSANT.

Aura lieu positivement JEUDI, 16 JANVIER 1879, à l'Asile Nazareth, 1085, rue Ste. Catharine, Montréal.

Valeur des objets de la loterie \$10,420.00.

- 1.—Un emplacement, près du Village de Châteauguay, sud-est de la rivière, 45 p. x 120 p. avec une maison en pierre, bonne résidence, valeur... 1,200.00
2.—6 lots de terrain, à la Côte St. Antoine, (rue St. Olivier) estimés chacun à \$550... 3,300.00
3.—5 lots de terrain à la Pointe St. Charles (rue de la Congrégation) estimés chacun à \$450... 2,250.00
4.—Un autre lot de terre de 99 pds. sur 132 pds. à St. Boniface, Manitoba, rue Grandin, donné par l'Archevêque de St. Boniface, valeur... 300.00
5.—Une belle Harpe, à double action, richement dorée, valeur... 400.00
6.—Un très-beau bracelet en or, avec diamant, valeur... 100.00
7.—Un tableau sur toile, "Ecce Homo," par Carlo Dolci, peintre Italien... 100.00
8.—Un bon cheval de trait, valeur... 100.00
9.—2 lots de \$60 chaque (une pendule de cheminée ornée et une montre en or), valeur... 120.00
10.—7 lots de \$30 à \$50 chaque, (une statue en bronze, une voiture d'hiver, un châte en dentelle, et divers objets d'art, valeur... 280.00
11.—10 lots de \$10 à \$30 chaque, divers objets... 250.00
12.—20 lots de \$15 à \$20, chaque divers objets... 350.00
13.—30 " de 10 à 15 " " " 375.00
14.—40 " de 6 à 10 " " " 320.00
15.—50 " de 4 à 6 " " " 250.00
16.—75 " de 3 " " " 225.00
17.—150 " de 2 " " " 300.00
18.—200 " de 1 " " " 200.00
601 " Valeur totale des lots...\$10,420.00

NOTICE.—Tout talon, appartenant aux billets vendus entre les mains des Agents ou des autres parties intéressées, doit être remis au Comité de Direction avant le 15 JANVIER 1879, ou au plus tard le jour même. En cas contraire, ces talons seront annulés et rayés, et il n'y aura que ceux qui auront été remis et enregistrés qui seront mis dans la boîte au jour du tirage des lots.

AVERTISSEMENT.—Achetez vos billets des Agents réguliers ou de quelqu'un de vos amis, ainsi les talons seront dûment enregistrés.

Prix : 1 Billet 50 CENTS, ou 5 Billets pour \$2.00

Toutes correspondances doivent être adressées au Comité de la Grande Loterie, aux soins de FABRE & GRAVEL, 219, rue N-Dame, Montréal. Billets à vendre à Québec, chez ED. GIROUX & FRÈRE et JOHN E. BURKE, Pharmaciens. Québec, 5 décembre 1878. 637



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Malles CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1878—Arrangement d'hiver—1879

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, bâties sur le Clyde, à double engin.

Table listing ships and their captains: SARDINIAN... 4200 Lt. Dutton, R N R; CIRASSIAN... 3400 Lt. Smith, R N R; POLYNESIAN... 4200 Capt. R. Brown; SARMAZIAN... 3600 Capt. A. Ardr.; SCANDINAVIAN... 3000 Capt. Barclay; PRUSSIAN... 3000 Capt. J. Ritchie; MORAVIAN... 2650 Capt. J. Graham; PERUVIAN... 3600 Capt. Watts; CASPIAN... 3200 Capt. Trocks; HIBERNIAN... 3400 Lt. Archer, R N R; NOVA SCOTIAN... 3300 Capt. Richardson; AUSTRIAN... 2700 Capt. J. Whyte; RESTORIAN... 2700 Capt. Wallace; MANTOBIAN... 3150 Capt. Home; CANADIAN... 2600 Capt. J. Miller; CORINTHIAN... 2600 Capt. Jas. Scott; PHOENICIAN... 2600 Capt. Menzies; WALDENSIAN... 2300 Capt. Stephens; ACADIAN... 1350 Capt. Cabel; NEWFOUNDLAND... 1500 Capt. Mylius.

De Halifax.

MORAVIAN... Samedi, 21 Décembre. PERUVIAN... " 28 " SARDINIAN... " 4 Janvier. POLYNESIAN... " 11 " SARMAZIAN... " 18 "

Vid St. Jean Terre-Neuve.

Prix du Passage depuis la Pointe Lévis : Chambres \$87, \$77 et \$67 suivant l'accommodement.

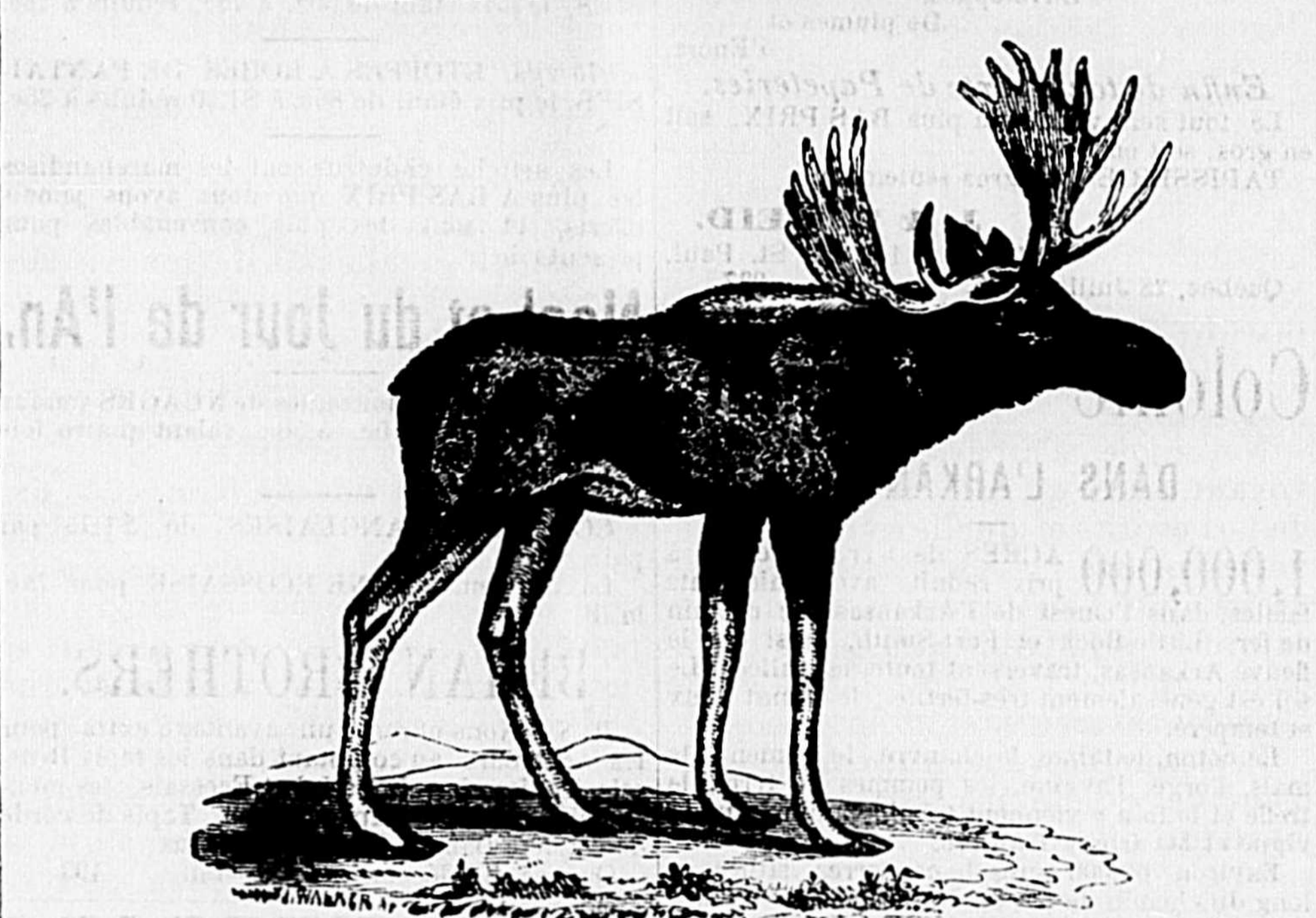
Intermédiaire... \$45. Entrepont... \$31. Les Steamers de la ligne de la Malle de Halifax partant de HALIFAX, pour ST JEAN, QUEENSTOWN et LIVERPOOL tous les MARDIS comme suit :

NOVA SCOTIAN, Mardi, 24 Décembre, HIBERNIAN, " 7 Janvier, CASPIAN, " 21 " Prix du passage entre Halifax et St. Jean : Chambre... \$20, Entrepont... \$6, Lits payables d'avance. Chaque vaisseau possède un chirurgien expérimenté. Pour plus amples détails s'adresser à ALLANS, RAE & CIE., Agent Québec, 25 novembre 1878. 641

Tableau indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des malles. BUREAU DE POSTE, QUÉBEC, NOVEMBRE 1878.

NOUVELLES MARCHANDISES - POUR - AUTOMNE ET HIVER - CHEZ - J. Hamel & Freres, No. 58 RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE, QUÉBEC.

MEDAILLE ET DIPLOMES Accordés à la dernière exposition pour les Pelletteries les mieux Manufacturées J. B. LALIBERTE Chapelier et marchand de Fourrures !!! Fourrures ! Fourrures !



DANS cette région du globe que nous habitons où le climat est si rigoureux, il nous faut aller chercher, aux approches de l'hiver, chez nos industriels les fourrures propres à nous protéger contre le froid.

Pour les Dames Nouvelles garnitures de Manteaux, de Russie, de Paris et des Etats-Unis. GARNITURES OU SETTS DE VISON.

Pour les Messieurs CAPOTS CASTOR NATUREL, CAPOTS CASTOR PIQUÉ, CAPOTS AGNEAU DE PERSE, CAPOTS LOUP DE LA MER DU SUD.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITEE. J. B. Laliberté, CHAPELIER MARCHAND DE FOURRURES. Québec, 27 novembre 1878.

LFS PIANOS DE WEBER LES PIANOS DE WEBER sont reconnus pour rivaliser très-avantageusement quant à la durabilité et l'élégance du fini avec les instruments les plus renommés importés d'Europe et des Etats-Unis.

VOULEZ-VOUS ACHETER Une Ferme. FERMES A VENDRE dans l'édition HEBDOMADAIRE DU "MAIL".

AVIS M. L. JOBIN, Sculpteur, fait à savoir aux MM. DU CLERGE ET LES COMMUNAUTES RELIGIEUSES qu'il fera sur commande autel et statues en bois décoré dans le style européen.

COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA Contre le Feu et sur la Vie INCORPORÉE LE 26 MAI 1874. Capital Autorisé \$5,000,000 Dépôt du Gouvernement \$100,000.

DEPOT DE LIVRES - DU - Bureau d'Education MM. LES COMMISSAIRES D'ECOLES pourront se procurer à ce dépôt du Gouvernement les livres suivants:

GRAMMAIRE FRANÇAISE de Lhomond (éléments revus et augmentés), par le même; PROFESSEUR DE FRANÇAIS à l'Ecole normale-Laval, l'auteur a donné dans cette grammaire l'enseignement du français qu'il donne à ses élèves-maitres et maitresses; aussi, pour suivre le même enseignement, s'est-on empressé d'adopter ce livre dans la plupart des écoles élémentaires, auxquelles il est spécialement destiné.—Prix \$1.00 la douzaine.

On demande ou 300 PIEDS DE VIEILLES ESTACADES On devra spécifier le prix. J. & W. REID rue St. Paul, Québec, 20 avril 1878.

Un nouveau billet de Banque contrefait. F. W. HELMICK a reçu la note suivante de Washington, l'informant de l'existence d'un nouveau billet de Banque Nationale contrefait.

TARIF DES ANNONCES Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous..... 50 cents

David Ouellet, ARCHITECTE ET TOISEUR No. 85, RUE D'AIGUILLON. Architecture Religieuse, une spécialité.

Leger Brousseau, EDITEUR-PROPRIETAIRE, NO. 9, RUE BUADE, HAUTE-VILLE QUEBEC. IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LEGER BROUSSEAU